

Formulaire: PRÉINSCRIPTION

Ouverture FQCC 2026

Du 15 au 18 mai 2026

Identification		
No membre :		
Prénom :	Nom :	
Ville:	Téléphone :	
Courriel:	<u> </u>	
Par la présente, je, soussigné(e), désire verser un <u>acompte de 50 \$</u> (TTC) afin de réserver mon emplacement au rassemblement d' <i>Ouverture FQCC 2026.</i> Une communication aux préinscrits incluant la programmation officielle, précisera les dates d'inscription officielle et celles de remboursement (au besoin).		
Carte de crédit : VISA Master Card		
Nom du détenteur:		
No carte:		Exp :/
Chèque (libellé à FQCC) No chèque:	Argent co	mptant:
Signature du membre :		Date :
Note : en signant ce formulaire, vous autorisez la FQCC à	prélever le montant sur vot	re carte de crédit.
Reçu	5000 2026	
Préinscription au rassemblement d' <i>Ouverture</i> Du 15 au 18 mai 2026	; FQCC 2026	FOCE
No membre : -		Fédération québécoise de camping et de caravaning
Nom, Prénom :		Date:
Montant : 50 \$		
MODE DE PAIEMENT UTILISÉ VISA MASTER CARD	CHÈQUE	ARGENT
Nom du représentant FQCC :		
Signature du représentant FQCC :		

TVQ: 1013634021TQ0001

Conditions

- Inscription par courriel : <u>ouverture2026@fqcc.ca</u>
- Inscription par la poste : Ouverture FQCC 2026, 100-1560, rue Eiffel, Boucherville, Qc, J4B 5Y1
- La préinscription vous garantit une place pour le rassemblement d'*Ouverture FQCC 2026*, conditionnel à l'envoi du formulaire d'inscription (lorsque disponible) et le paiement complet;
- Cette préinscription n'est pas transférable à une autre personne;
- Le montant de l'acompte est applicable sur le coût total d'inscription;
- En cas d'annulation de la part du membre, la politique d'annulation qui s'applique est la suivante :
 - Avant l'envoi du formulaire d'inscription ou selon les dates inscrites lors de l'envoi de la programmation officielle, vous recevrez le remboursement complet de votre acompte;
 - Après l'envoi du formulaire d'inscription mais avant la date limite d'inscription, vous recevrez le remboursement total de la somme versée moins l'acompte de 50 \$;
 - Après la date limite d'inscription : vous recevrez les deux tiers de la somme versée moins l'acompte de 50 \$;
 - Dans les sept (7) jours précédant le rassemblement, aucun remboursement.